

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 31 janvier 2027.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 11/08/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	ADDICT GEL FOURMIS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	DIGRAIN GEL FOURMIS PHOBI GEL FOURMIS DN GEL FOURMIS GEL FOURMIS 200 GEL FOURMIS DINOTEFURAN

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY FRANCE
Numéro de demande	BC-RP086830-12	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0006	
Date d'autorisation	01/02/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2027	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	LODI S.A.S.
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	LODI S.A.S. 35390 GRAND FOUGERAY FRANCE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dinotéfurane
Nom du fabricant	<i>MITSUI CHEMICALS CROP & LIFE SOLUTIONS, INC.</i>
Adresse du fabricant	NIHONBASHI DIA BUILDING 1-19-1 NIHONBASHI, CHUO-KU 103-0027 TOKYO JAPON
Emplacement des sites de fabrication	MITSUI CHEMICALS INC./OMUTA WORKS, 30 ASAMUTA-MACHI, OHMUTA SHI, 836-8610 FUKUORA JAPON

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dinotéfurane	(RS)-1-méthyl-2-nitro-3-(tetrahydro-3-furylméthyl)guanidine	Substance active	165252-70-0	605-399-0	0,0202
Acétate d'isopentyle	-	Co-formulant	123-92-2	204-662-3	0,005
Cyclohexane	-	Co-formulant	110-82-7	203-806-2	0,01

2.2. Type de formulation

Appât en gel, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	EUH208 : Contient de la 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1- Application d'appâts – Intérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Fourmi Pharaon (<i>Monomorium pharaonis</i>) Fourmi d'Argentine (<i>Linepithema humile</i>) Tous les stades de développement et destruction de nids
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Bâtiments industriels, commerciaux ou publics et locaux privés.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Méthode(s) d'application	Boîte d'appât ou gouttes de gel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	0,2 g/m ² <u>Traitement à la seringue (ou flacon doseur) :</u> Appliquer des gouttes de gel de manière localisée ou directement dans les crevasses et fissures où les insectes se cachent, sur le passage des fourmis ou à proximité du nid. Appliquer 2 gouttes de 0,1g (0,5 cm de diamètre) par mètre carré. <u>Traitement en boîtes pré-appâtées :</u> Appliquer les boîtes pré-appâtées en fonction de la zone à traiter en respectant la dose de 0,2g/m ² . Par exemple, une boîte pré-appâtée de 2g pour traiter 10m ² ou une boîte pré-appâtée de 5g pour traiter 25m ² . Placer les boîtes d'appât sur le passage des fourmis ou à proximité du nid.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seringues en polyéthylène basse densité ou polypropylène haute densité : 1g à 50g Flacons doseur en polyéthylène haute densité : 1g à 500g Boîtes d'appât pré-remplies polypropylène ou polystyrène : 1g à 5g

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2- Application d'appât – Extérieur autour des habitations, des bâtiments et sur les terrasses

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>) Fourmi d'Argentine (<i>Linepithema humile</i>) Tous les stades de développement et destruction de nids
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur, autour des habitations et bâtiments et sur les terrasses.
Méthode(s) d'application	Boîte d'appât ou gouttes de gel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	0,2 g/m ² <u>Traitement à la seringue (ou flacon doseur) :</u> Appliquer des gouttes de gel de manière localisée ou directement dans les crevasses et fissures où les insectes se cachent, sur le passage des fourmis ou à proximité du nid. Appliquer 2 gouttes de 0,1g (0,5 cm de diamètre) par mètre carré. <u>Traitement en boîtes pré-appâtées :</u> Appliquer les boîtes pré-appâtées en fonction de la zone à traiter en respectant la dose de 0,2g/m ² . Par exemple, une boîte pré-appâtée de 2g pour traiter 10m ² ou une boîte pré-appâtée de 5g pour traiter 25m ² . Placer les boîtes d'appât sur le passage des fourmis ou à proximité du nid.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Seringues en polyéthylène basse densité ou polypropylène haute densité : 1g à 50g Flacons doseur en polyéthylène haute densité : 1g à 500g Boîtes d'appât pré-remplies polypropylène ou polystyrène : 1g à 5g

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Ne pas appliquer dans les potagers.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Appliquer le produit avec précision sur le passage des fourmis ou à proximité du nid.
- Respecter les doses d'application du produit.
- Une diminution de la population peut être observée dans les 7 jours suivant l'application du produit. Cependant, une éradication peut prendre jusqu'à 1 mois.
- Les gouttes de gel et/ou les boîtes doivent être contrôlées 7 jours après la première application et ensuite une fois par semaine.
- Renouveler l'appât consommé, détérioré ou souillé jusqu'à éradication complète de la colonie ou un mois après application si des fourmis sont encore visibles.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits et ne pas appliquer sur des surfaces déjà traitées avec un autre produit biocide.
- Toujours protéger l'appât de la pluie, des inondations et des eaux de lavage.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur).
- En cas de ré-infestation, renouveler l'application.
- Retirer les appâts à la fin du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Dangereux pour les abeilles
- Lors d'une utilisation du produit à l'extérieur, limiter l'exposition des abeilles en utilisant une boîte d'appât, en le couvrant (par ex. une tuile) ou en l'appliquant dans des fissures ou crevasses.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Empêcher les enfants ou animaux d'accéder aux appâts.
- Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Ne jamais appliquer le gel comme traitement préventif, utiliser uniquement en cas d'infestation avérée.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Durée de conservation: 2 ans.
- Ne pas stocker le produit à des températures inférieures à 0°C.
- Stocker le produit à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

- La présence de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, sensibilisant cutané, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.